

# Plateforme Autisolidarité

## CHARTRE

La Plateforme « Autisolidarité » est un rassemblement d'associations de parents de personnes avec autisme et avec handicap en Belgique francophone. Elles s'unissent pour sensibiliser le monde politique, les médias et un public le plus large possible aux enjeux de l'autisme.

Aujourd'hui, 1 personne sur 100 naît avec une forme plus ou moins grave d'autisme. Celui-ci peut être associé à d'autres déficits. Les services adaptés, et plus particulièrement les interventions précoces et intensives, font largement défaut. Les pratiques sont souvent obsolètes et non conformes aux recommandations nationales et internationales.

Pour pallier à ces carences, les gouvernements régionaux et communautaires francophones belges ont adopté en avril 2016 un Plan Autisme transversal. Celui-ci doit être concrétisé par une planification des mesures, une programmation d'ouverture de services adaptés, une budgétisation, un échéancier et une évaluation.

**Les objectifs principaux de la Plateforme Autisolidarité** sont les suivants :

- Revendiquer la mise en œuvre en Belgique d'un **Plan Autisme National et transversal**, à tous les niveaux de pouvoir et de compétences de l'Etat.
- Œuvrer pour la diffusion et l'adoption dans les services subsidiés par les pouvoirs publics de **Bonnes Pratiques** (EBM-Evidence Based Medicine), validées par le monde scientifique et en ligne avec les recommandations internationales (OMS, Union Européenne,...) ainsi que belges (CSS - Conseil Supérieur de la Santé et KCE - Centre Fédéral d'Expertise en soins de santé) en matière d'autisme. Les références sont annexées à cette Charte.
- Revendiquer la **liberté de choix des familles** en matière de services et pratiques d'accueil subsidiés par l'Etat. Cette liberté n'est pas garantie actuellement car la plupart des services découlent d'une conception obsolète de l'autisme et sont inefficaces.
- Œuvrer pour **l'inclusion et la non discrimination** des personnes avec autisme, à tous les âges de la vie.
- Œuvrer pour un **accueil digne et respectueux des droits** fondamentaux, ainsi que des droits des personnes handicapées et des enfants, dans tous services et institutions subsidiés par l'Etat belge.
- Organiser des actions communes de **sensibilisation** du monde politique, des médias et du grand public, ainsi que des **actions en justice** éventuelles pour défendre les droits des personnes avec autisme et de leurs familles.
- **Récolter des fonds** et destiner leurs produits à la réalisation des objectifs de la Plateforme et de ses actions.

Adoptée le 25 septembre 2016, date de la fondation de la Plateforme Autisolidarité.